

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE REDDITION DES
COMPTES DE LA CONCERTATION
8 décembre 2022**

**Dunkerque
Digital Lab**



Projet de production d'aciers électriques à Mardyck
Concertation préalable 20 juin au 22 septembre 2022



La réunion s’est déroulée le 8 décembre 2022, de 17h30 à 18h30, au Digital Lab d’ArcelorMittal à Dunkerque. Elle a réuni environ 10 participants dont les représentants de la maîtrise d’ouvrage.

Table des matières

1. Introduction	3
2. Rappels sur le projet.....	3
3. Le Bilan des garantes : enseignements clés et principales demandes	4
4. Les enseignements tirés par ArcelorMittal.....	5
5. Echanges et compléments sur le dispositif d’information et de dialogue continu	7
6. Conclusion	9

Le **diaporama** présenté lors de la réunion est annexé au présent compte rendu.

1. Introduction

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, ouvre la réunion en indiquant qu'elle a pour finalités la présentation du Bilan des garantes et des Enseignements tirés par ArcelorMittal pour la suite du projet. Les participants étant invités à réagir et à donner leurs avis.

2. Présentation de la CNDP et des garantes

Anne-Marie ROYAL, garante, rappelle les missions de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle rappelle que la commission vise à défendre le droit à l'information et à la participation, consacré constitutionnellement dans la Charte de l'Environnement.

3. Rappels sur le projet et la concertation

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, rappelle que la concertation portait sur un projet de création d'une nouvelle filière de production d'aciers électriques pour le marché automobile, en complément de l'unité de Saint-Chély-d'Apcher en Lozère. Il ajoute que ce projet est exceptionnel à plusieurs titres, du fait :

- Du montant des investissements consentis (300 M€),
- Des emplois qu'il va créer (100 emplois directs) pour faire fonctionner ses 5 lignes de production,
- De sa capacité de production (200 000 t/an)

Il indique que le projet arrivera à terme en 2025, avec une mise en service partielle des lignes aval dès 2024 afin de pouvoir livrer les clients au plus tôt.

Il présente le groupe ArcelorMittal, présent à l'international, et détaille ses activités sidérurgiques. Il revient ensuite sur l'activité d'ArcelorMittal France et son implantation locale.

Hugues BAUDIN ajoute que, du fait du niveau d'investissement, le projet a fait l'objet d'une saisine de la CNDP, saisine qui a abouti à l'élaboration du présent dispositif de concertation.

Il rappelle que la concertation s'est tenue du 20 juin au 22 septembre 2022 et qu'elle s'est déclinée à travers des réunions thématiques et des débats mobiles pour aller à la rencontre du public, notamment sur la place Jean Bart de Dunkerque dans les centres commerciaux, à l'ULCO et à la Cité éducative.

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, présente les **chiffres-clés de la concertation** recueillis au terme de celle-ci, le 22 septembre 2022 :

- Près de 78 000 dépliant-carte T distribués dans les boîtes aux lettres du périmètre de la concertation ;

- 380 dossiers de concertation et 960 synthèses du dossier diffusés ;
- 252 spots radio d'invitation à la concertation diffusés ;
- 9 articles de presse publiés ;
- Environ 665 personnes ont pris part aux rendez-vous de la concertation : 230 participants (hors ArcelorMittal) aux réunions de concertation, 44 aux visites biodiversité du site, 291 lors des rencontres de proximité ;
- 71 contributions mises en ligne sur le site internet de la concertation, dont 65 proviennent des cartes T ;
- Près de 580 utilisateurs et plus de 1000 connexions au site internet ;
- Près de 265 téléchargements du dossier de concertation, 166 de la synthèse et 116 du dépliant, sur le site internet de la concertation.

4. Le bilan des garantes : enseignements clés et principales demandes

Anne-Marie ROYAL, garante, rappelle que, suite à la concertation préalable, le bilan des garantes a été publié sur le site de la concertation, de même que les réponses du maître d'ouvrage au bilan des garantes. Elle ajoute que la CNDP a publié, le 7 décembre 2022, un avis portant sur la qualité et la complétude des réponses du maître d'ouvrage¹ : celui-ci comprend trois recommandations vis-à-vis d'ArcelorMittal, notamment :

- organiser des réunions avec les publics jeunes ;
- associer les riverains à la réflexion sur l'intégration paysagère ;
- associer les salariés des sites de Mardyck et de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) à la suite du projet ;
- organiser une réunion publique de présentation des résultats des différentes études en clôture de la concertation continue et en amont de l'enquête publique.

Anne-Marie ROYAL estime que cette concertation démontre la possibilité d'informer le public et de l'associer au projet sans mettre en péril le calendrier du projet.

Elle relève les préoccupations du public qui sont apparues comme les plus saillantes au cours de cette concertation :

- des inquiétudes qui portaient moins sur le projet lui-même que sur la production automobile et les consommations d'eau et d'énergie associées, notamment dans le contexte de l'annonce de possibles coupures d'électricité durant l'hiver ;
- des préoccupations davantage liées aux compétences de la CUD qui a répondu dans un courrier, concernant la politique de formation et l'attractivité du territoire ;
- certains participants ont estimé que les ambitions environnementales d'ArcelorMittal étaient insuffisantes.

¹ Lire en ligne l'avis de la CNDP : https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-12/AVIS_2022_138_ARCELOR_ACIERS_ELEC_4.pdf

Elle estime que malgré la qualité de l'organisation, le nombre de participants de cette concertation a été faible et qu'un enjeu pour le maître d'ouvrage dans la concertation continue à venir sera de trouver des moyens de faire davantage connaître le projet, par exemple en ayant recours à des spots de publicité, en renouvelant les rencontres de proximité ou en se déplaçant dans les établissements scolaires.

Matthieu Calvary, ArcelorMittal convient que le faible nombre de participants est surprenant au regard de la notoriété locale d'ArcelorMittal, et avance le fait que le site de Mardyck soit un peu excentré comme possible explication. Il demande à Anne-Marie ROYAL si elle peut préciser la recommandation de cibler les publics jeunes.

Anne-Marie ROYAL, garante, indique que cette recommandation s'appuie notamment sur l'atelier qui s'est tenu à la Cité Educative, qui a réuni 120 participants et a permis de recueillir des questions particulièrement pertinentes. Elle ajoute que les publics jeunes sont susceptibles de diffuser l'information et les débats au sein des familles. Elle estime également qu'il est pertinent de les cibler au regard de l'importance du projet pour l'avenir du territoire, et qu'il s'agit a priori des publics les plus réceptifs. Elle précise que cette recommandation pourrait se décliner auprès des étudiants, des lycées professionnels ou de la Mission locale, tout en veillant à ne pas mélanger les genres avec les perspectives de recrutement.

5. Les enseignements tirés par ArcelorMittal

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, présente tout d'abord les enseignements tirés par ArcelorMittal sur le **dispositif de concertation**, qui a constitué un exercice inédit mais motivant pour les équipes de l'entreprise dans le fait d'aller vers le public et d'expliquer le projet. Hugues BAUDIN relève aussi les voies de progrès identifiées, à savoir améliorer le module de questions-réponses du site internet, ainsi que le format de certaines rencontres. Il souligne enfin les apports de la démarche à travers la rencontre de nouvelles parties prenantes et l'identification de nouvelles préoccupations chez les habitants et acteurs du territoire, qui peuvent ouvrir à des axes d'étude en lien avec le projet et au-delà.

Concernant l'**opportunité du projet**, Hugues BAUDIN souligne que l'accueil a été globalement favorable, notamment par rapport aux perspectives d'emploi, à la pérennisation du site dans son activité, au lien avec le changement climatique et à un impact environnemental contenu dans le périmètre actuel du site. Il relève les interrogations et critiques émises, qui ont concerné le devenir du site de Saint-Chély-d'Apcher et les limites du véhicule électrique (coût, infrastructure de rechargement, impact des batteries, recyclabilité du véhicule, principe même de mobilité...). Enfin, certains participants, s'ils ont noté l'aspect positif du projet pour l'emploi, ont émis des conditions à sa réalisation, à savoir une absence d'impact sur l'environnement et de nuisances.

Concernant la **mise en œuvre du projet**, ArcelorMittal a retenu les éléments suivants :

- Sur le thème de l'emploi, des compétences, de la formation et des logements, des préoccupations ont été exprimées sur la disponibilité des ressources face aux nombreux projets industriels sur le Dunkerquois ; sur l'attractivité du territoire à

améliorer (ArcelorMittal a entendu l'appel de la commune et des acteurs de l'Education nationale à ce sujet) ; et sur la disponibilité des logements en phase chantier, eu égard aux autres projets du territoire.

- Sur le thème des ressources énergie et en eau, les participants se sont exprimés sur la disponibilité de l'électricité, compte tenu de la crise, et la diversité des ressources (hydrogène, gaz naturel) ; et sur la capacité du territoire à fournir l'eau industrielle (optimisation et maîtrise de la ressource).
- Sur le thème de l'impact environnemental et de la sécurité industrielle, l'effort d'ArcelorMittal a été reconnu pour limiter l'artificialisation de nouvelles surfaces, puisque le projet va, en très grande majorité, utiliser des surfaces déjà artificialisées sur le site d'ArcelorMittal : quelques terrains seulement doivent être artificialisés, notamment pour l'extension du poste à haute tension.
- En dehors du cadre du projet, des remarques ont été formulées sur la recyclabilité du véhicule électrique et de ses composants, ainsi que sur la pertinence du véhicule électrique pour la réduction des émissions de CO₂.

Hugues BAUDIN présente également **les mesures proposées par ArcelorMittal pour répondre aux enseignements de la concertation et aux recommandations des garantes**. Dans la mesure où ArcelorMittal décide de poursuivre son projet, celui-ci prend également la décision de poursuivre l'information du public (riverains, élus, associations, acteurs économiques) et les échanges sur les avancées et évolutions du projet d'ici à l'enquête publique et jusqu'à la mise en service. En conséquence également, ArcelorMittal donne suite aux recommandations des garantes.

En premier lieu, ArcelorMittal prévoit d'apporter des réponses approfondies **sur les modes de production**, notamment sur le **volume de production** prévu sur les cinq prochaines années ; le plan d'action du site de Mardyck s'agissant des investissements en ressources humaines et des impacts sur le site de Mardyck. Hugues BAUDIN rappelle qu'ArcelorMittal dépense plusieurs millions d'euros par an en termes de maintenance et ajoute que l'objectif est de maintenir les compétences du site.

S'agissant des débouchés et de l'hypothèse d'un arrêt de la production de voitures électriques, Hugues BAUDIN indique que les aciers électriques sont utilisés pour fabriquer non seulement des moteurs, mais aussi des générateurs qui font l'objet d'une forte demande dans le contexte général de l'électrification en cours de l'économie, quelle que soit la source d'énergie : ces générateurs peuvent ainsi équiper l'éolien, l'hydraulique, le thermique, les centrales de production de tous types, notamment nucléaires. En outre, la production d'aciers électriques peut aussi s'adresser à d'autres types moteurs que ceux des voitures électriques.

Sur la gestion des milieux naturels et la sécurité du site, Hugues BAUDIN indique qu'ArcelorMittal s'engage à mettre à disposition les résultats des études environnementales, dont les mesures proposées pour réduire les impacts de cette nouvelle activité sur l'environnement, ce qui se traduirait par la publication, au cours du premier semestre 2023, des résultats des études menées pour lancer la demande d'autorisation d'exploiter ; ainsi que des fiches de synthèse mises en lignes au fur et à mesure sur les études de danger, le bilan énergétique des 5 lignes, et l'intégration paysagère.



ArcelorMittal

Concernant **les mesures liées à l'emploi**, ArcelorMittal a publié une fiche de synthèse sur l'emploi sur le site de la concertation, qui détaille le type d'emploi recherché et le calendrier associé. Le site internet permettant de postuler a également été communiqué. Par ailleurs, ArcelorMittal compte participer aux Semaines de l'Industrie, aux Soirées de l'Emploi, et travailler en synergie avec les actions de la CUD. ArcelorMittal prévoit également d'organiser des temps d'information sur l'organisation du chantier s'agissant des répercussions sur la production du site, des contraintes pour les riverains, et des retombées sur le territoire. Enfin, à la suite de la demande formulée lors de l'atelier environnement & cadre de vie, ArcelorMittal a publié l'étude de l'ATMO Hauts-de-France au sujet de la qualité de l'air sur la CUD et son complément sur la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

S'agissant de la demande faite à ArcelorMittal de s'associer avec la CUD pour renforcer l'information des populations autour des nouvelles entreprises, de la gestion d'eau et de la production d'énergie, Hugues BAUDIN présente des extraits de la réponse apportée par la CUD dans un courrier de 4 pages, reçu par ArcelorMittal le 7 décembre 2022 et mis en ligne, sachant que de nombreux éléments ont également été diffusés dans le magazine de la CUD.

Concernant les **prochaines étapes du projet**, Hugues BAUDIN précise que la publication des réponses du maître d'ouvrage au bilan des garantes signe à la fois la clôture de la concertation préalable et la première pierre en vue de la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale : l'instruction du dossier pourrait déboucher sur la tenue de l'enquête publique entre février et avril 2023 avec l'objectif d'obtenir l'autorisation d'exploiter et de démarrer les travaux en juin 2023 afin d'être au rendez-vous de la mise en service annoncée mi-2024 pour la première phase.

Pour ce qui est des **modalités de la concertation continue à venir**, Hugues BAUDIN présente les propositions d'ArcelorMittal :

- une rencontre de proximité sur l'intégration paysagère, en particulier liée à la tour qui est l'élément le plus visible du projet ;
- l'organisation de webinaires durant le premier trimestre 2023 ;
- la mise à jour du site internet avec la possibilité de poser de nouveau des questions à ArcelorMittal, qui y répondra ;
- une réunion publique qui pourrait cibler les publics jeunes.

6. Echanges et compléments sur le dispositif d'information et de dialogue continu

Anne-Marie ROYAL, garante, indique que ce calendrier est évidemment provisoire et devrait être modifié si les services de l'Etat, à l'issue de leur instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale d'ArcelorMittal, formulaient des demandes qui constitueraient des points bloquants pour le projet en vue de l'enquête publique. Elle ajoute qu'un avis défavorable du commissaire enquêteur est toujours possible, selon ce qui peut se passer pendant l'enquête publique, celui-ci n'est cependant pas bloquant mais contribue à la décision finale d'autorisation. Elle précise que les réponses du maître d'ouvrage au bilan des

garantes viendront alimenter le dossier d'enquête publique mais qu'elles n'en constitueront pas l'élément principal.

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, ajoute que la DREAL, qui coordonne l'instruction des services de l'Etat, échange avec ArcelorMittal depuis plus d'un an sur son projet, afin d'assurer la qualité du dossier de demande d'autorisation environnementale. Il précise qu'ArcelorMittal a également présenté le projet à la sous-préfecture.

Un participant demande quelle est la différence entre la concertation préalable et l'enquête publique.

Anne-Marie ROYAL, garante, indique que la concertation préalable questionne l'opportunité du projet et oblige le maître d'ouvrage à répondre aux questions à ce sujet notamment. Elle ajoute que la concertation préalable est précédée d'un long travail en amont : le maître d'ouvrage réalise une étude de contexte afin d'identifier les points de sensibilité avant la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP), puis les garants nommés par la CNDP réalisent des entretiens avec les acteurs du territoire (élu, associations, etc.) afin de recueillir leur perception du projet et d'adapter la concertation et le dossier de concertation aux attentes formulées. L'enquête publique consiste, elle, à donner l'accès au public au dossier du maître d'ouvrage, et à recueillir l'avis du public sur ce dossier pour alimenter le rapport du commissaire-enquêteur, sachant que la plupart des enquêtes publiques n'organisent pas de réunions publiques.

Un participant s'interroge sur la redondance de l'enquête publique vis-à-vis de la concertation préalable, s'agissant des avis qui pourraient être recueillis.

Anne-Marie ROYAL, garante, souligne que l'enquête publique est souvent le terrain d'expression d'opposants à un projet ou de spécialistes capables d'identifier des failles qui n'auraient pas été identifiées lors de l'instruction administrative.

Un participant estime que ces opposants et spécialistes se sont sans doute d'ores et déjà manifestés lors de la concertation préalable.

Claude CHARDONNET, modératrice SYSTRA, ajoute que le projet n'est pas ficelé au stade de la concertation préalable, toutes les études n'ayant pas encore été menées, et qu'il peut donc encore faire l'objet de choix sur lesquels le public pourrait s'exprimer.

Anne-Marie ROYAL, garante, précise que tout projet industriel est soumis à une enquête publique mais pas nécessairement à une concertation préalable : celle-ci n'est obligatoire qu'à partir d'un certain seuil. En-dessous de ce seuil, le maître d'ouvrage peut informer la Commission nationale du débat public (CNDP) de la façon dont il souhaite mener la concertation ou du fait qu'il ne souhaite pas en mener, auquel cas les associations et les collectivités ont deux mois pour contester cette proposition auprès de la CNDP. Anne-Marie ROYAL précise que le projet d'ArcelorMittal était au-dessus du seuil de 300 millions d'euros d'investissement, ce qui rend la concertation préalable obligatoire.



ArcelorMittal

7. Conclusion

Hugues BAUDIN, ArcelorMittal, remercie les participants, ainsi que les garantes et Systra avec son partenaire HappyDay pour leur accompagnement sur l'organisation de cette organisation.

Anne-Marie ROYAL, garante, salue la capacité dont a fait preuve ArcelorMittal pour s'adapter aux exigences de la concertation préalable. Elle salue l'ouverture d'esprit des équipes dans cet exercice pourtant nouveau pour l'entreprise.

Fin de la réunion à 18h30.